

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020**

Délibération
n° 2020.09.219

**Adhésion annuelle à
la Fédération
nationale des
collectivités
territoriales pour la
culture et désignation
d'un représentant**

LE DIX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 septembre 2020**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Corinne DUROUEIX, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Isabelle DESMORTIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL à François NEBOUT, Martine PINVILLE à Fabrice VERGNIER

Suppléant(s) :

Francis LAURENT par Isabelle DESMORTIER

Excusé(s) :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLLOT, Valérie SCHERMANN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.09.219**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur DESAPHY**

ADHESION ANNUELLE A LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA CULTURE ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Créée en 1960 à l'initiative d'un groupe de maires de toutes tendances et placée sous la présidence de Michel Durafour, alors maire de Saint-Etienne, la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) rassemble aujourd'hui plus de 450 collectivités territoriales : communes et groupements de communes, métropoles, départements et régions.

La FNCC, (<https://www.fncc.fr>) association pluraliste, est un lieu de rencontre entre élus permettant l'échange d'informations, la confrontation des expériences, l'analyse en commun des problématiques sectorielles comme transversales et l'élaboration de propositions dans tous les domaines de l'action culturelle locale.

La FNCC signe une convention triennale avec le ministère de la Culture depuis 1995, instaurant ainsi un dialogue suivi avec l'Etat. Agréée organisme de formation des élus territoriaux depuis le 1^{er} juillet 1994 par le ministère de l'Intérieur, elle offre un calendrier de sessions de formation de qualité répondant aux besoins et aux souhaits des élus.

La FNCC met en place des groupes de travail qui élaborent, en concertation avec les professionnels, des propositions concrètes. La Fédération est par ailleurs en lien régulier avec les commissions des affaires culturelles du Sénat et de l'Assemblée nationale.

L'adhésion de GrandAngoulême à la FNCC permettra d'ancrer la collectivité dans un réseau pluraliste de collectivités, représentées par leurs élus et de prendre part à l'évolution des politiques culturelles publiques. La Fédération entend promouvoir la diversité de la création artistique et l'inventivité des territoires au travers de ses membres.

L'adhésion ouvre également l'accès à un centre de ressources partagé ainsi qu'au centre de formation des élus locaux, au travers de sessions spécialisées dans les domaines concernant les politiques culturelles.

GrandAngoulême sera la seconde communauté d'agglomération de la Région Nouvelle-Aquitaine à adhérer à la fédération, après la communauté d'agglomération du Pays Basque.

À travers sa politique culturelle de proximité, GrandAngoulême structure aujourd'hui une stratégie de développement de l'offre artistique sur l'ensemble de son territoire et particulièrement en milieu rural au travers de ses missions directes (festival Mars en Braconne, programmation Soirs Bleus, Education artistique et culturelle) et des actions de ses équipements culturels.

L'adhésion à la FNCC s'inscrit dans ce contexte.

Le montant annuel habituel est à hauteur de 2 495 € pour les communautés d'agglomération de 140 000 habitants, proratisé au tarif de 800 € pour la fin d'année 2020. Dans le cadre de cette adhésion, il convient de désigner un représentant aux groupes de travail et séminaire de la FNCC.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose :

D'ADHERER à la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC), selon les conditions ci-dessus exposées;

DE CONTRIBUER à hauteur de 800 € au titre de l'adhésion pour l'année 2020 ;

DE DESIGNER Monsieur Gérard DESAPHY en tant que représentant de GrandAngoulême aux groupes de travail et séminaires de la FNCC ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tout document se référant à cette adhésion.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 septembre 2020	<u>Affiché le :</u> 21 septembre 2020